

**9 - Participation au financement des dépenses de protection sociale complémentaire du personnel - Choix du risque couvert et de la procédure à mettre en place - Evaluation du montant de la participation**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

«**M. LE MAIRE** : Ce dossier est retiré de l'ordre du jour puisqu'il n'y a pas eu un accord du CTP. On le reporte à un prochain Conseil Municipal».

Dont acte.